2024



Société anonyme à conseil d'administration au capital de 627.895,125 euros

Siège social : 895 rue de la Vieille Poste, Parc Majoria – Pompignane -Immeuble la Lona,

34000 Montpellier

793 342 866 RCS Montpellier

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2024

2
3
3
3
4
4
6
6
12
12
15
15
16
17
18
20
45



PRESENTATION DE LA SOCIETE ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION

- 1.1. Description de l'activité de VOGO
- 1.2. Conseil d'administration
- 1.3. Comités
- 1.4. Direction

1 | PRESENTATION DE LA SOCIETE – ORGANES DE DIRECTION ET D'ADMINISTRATION - ACTIONNARIAT

1 | 1 Description de l'activité de VOGO

Dans l'univers du Sport, VOGO est un acteur international de premier plan pour ses solutions live & replay, audio et vidéo, à destination des spectateurs et des professionnels et ce, au travers de ses deux marques phares : VOGOSPORT et VOKKERO.

Pour les professionnels, VOGO offre des outils d'analyse et d'aide à la décision (assistance à l'arbitrage, diagnostic médical, coaching). Pour les spectateurs, VOGO a développé une solution de rupture, indépendante du nombre de personnes connectées, permettant de transformer l'expérience dans les stades au travers de contenus multicaméras à la demande accessibles via tablettes ou smartphones.

La Société est aujourd'hui présente dans les secteurs de l'Industrie et des services au travers de ses implantations en France (Montpellier, Paris et Grenoble), sur le continent nord-américain avec un bureau à New York et enfin au Royaume Uni au travers de sa filiale implantée à Bath. Le groupe dispose également d'une présence indirecte dans les autres pays par l'intermédiaire de son réseau composé de 35 distributeurs.

L'ensemble des technologies du Groupe est protégé par un portefeuille de brevets.

Le Groupe est coté depuis novembre 2018 sur le marché Euronext Growth (Code ISIN : FR0011532225 – ALVGO), le titre a été intégré à l'indice européen Tech40 en juillet 2020.

1 | 2 Conseil d'administration

A la date du présent document, la composition du Conseil d'administration de la Société est la suivante :

Président du conseil d'administration : Christophe CARNIEL

Administrateurs : Pierre KEIFLIN

Daniel DEDISSE

Véronique PUYAU

Pascal SAGUIN

Anthony PARKER (Administrateur indépendant)

Claudia ZIMMER (Administrateur indépendant)

Stéphanie GOTTLIB-ZEH (Administrateur indépendant)

La société ABEO, représentée par Olivier ESTEVES

Censeur : La société IRDI/SORIDEC, représentée par Geneviève BLANC

1 | 3 Comités

A la date du présent document, aucun comité n'a été institué par le Conseil d'administration. Toutefois, les statuts (article 18) et le règlement intérieur prévoient la possibilité pour le Conseil d'administration d'instituer des comités ad hoc.

1 | 4 Direction

A la date du présent rapport, la composition de la Direction est la suivante :

Directeur Général Christophe CARNIEL

Directeur Général DéléguéPierre KEIFLINDirecteur Général DéléguéDaniel DEDISSEDirecteur Général DéléguéPascal SAGUINDirecteur Administratif & FinancierNicolas NOQUET¹Directeur Général AdjointBertrand MILLION

Vice-Présidente Business Development & Sales Europe Barbara DESMAREST

1 | 5 Actionnariat

Au 30 juin 2024, la répartition de l'actionnariat était la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote théoriques	% des droits de vote
SAS TWO C ⁽¹⁾	835 624	13,65%	1 390 724	16,82%
SAS ESPE ⁽²⁾	591 385	9,66%	1 175 345	14,21%
Daniel DEDISSE	271 999	4,44%	539 698	6,53%
Véronique PUYAU	75 100	1,23%	149 700	1,81%
Sous-total fondateurs	1 774 108	28,98%	3 255 467	39,37%
IRDI/SORIDEC	30 072	0,49%	30 072	0,36%
Jeremie LR	60 144	0,98%	120 288	1,45%
Sous total investisseurs institutionnels	90 216	1,47%	150 360	1,82%
ABEO	1 370 198	22,38%	1 370 198	16,57%
Actions auto-détenues	42 505	0,69%	0	0%
Flottant	2 844 984	46,47%	3 493 758	42,25%
TOTAL	6 122 011	100%	8 269 783	100%

⁽¹⁾ Société dont le capital est détenu à 66,6% par Monsieur Christophe Carniel, Président Directeur Général de VOGO.

-

⁽²⁾ Société dont le capital est détenu à 95% par Monsieur Pierre Keiflin, Directeur Général Délégué de VOGO.

¹ Cf. communiqué de presse du 11 septembre 2024.



RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

- 2.1. Activité et faits marquants de la période
- 2.2. Évènements postérieurs au 30 juin 2024
- 2.3. Principaux facteurs de risque

2 | RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

Dans le présent rapport, le terme « Groupe » désigne la société Vogo SA et ses filiales 9328-9601 Québec Inc (Canada), Vogo NA (Etats-Unis), Vogo UK (Royaume- Uni) et Vogoscope SAS, les termes « VOGO » ou la « Société » désignent la société VOGO. Le terme « QUEBEC INC » désigne la société 9328-9601 Québec Inc. Le terme « VOGO NA » désigne la société Vogo NA. Le terme « VOGO UK » désigne la société Vogo UK. Le terme « VOGOSCOPE SAS » désigne la société Vogoscope SAS.

2 | 1 Activité et faits marquants de la période

2.1.1 <u>Éléments juridiques</u>

Le premier semestre 2024 a été marqué par les évènements suivants :

Lors de sa réunion du 4 avril 2024, le Conseil d'administration de la Société, faisant usage de la délégation consentie par l'Assemblée Générale du 12 juin 2023 (Dixième Résolution), a décidé du principe d'une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant nominal maximum de 156.973,75 euros, par émission d'un nombre maximum de 1.255.790 Actions Nouvelles de 0,125 euro de valeur nominale chacune. Par décision du 10 avril 2024, le Président-Directeur Général a fait usage de cette subdélégation et procédé à une augmentation de capital par émission d'actions nouvelles, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant global maximum de 5.073.391,60 € prime d'émission incluse, soit un montant nominal maximum de 156.973,75 € par émission d'un nombre maximum de 1.255.790 actions ordinaires (hors clause d'extension) de 0,125 euro de valeur nominale chacune, à souscrire en numéraire à un prix de 4,04 €. La période de souscription s'est tenue du 18 avril au 2 mai 2024.

À l'issue de la période de souscription, les demandes de souscription totalisaient 1 053 230 actions représentant un montant de demandes de 4.255.049,20€, réparties de la manière suivante :

- des souscriptions à titre irréductible de 3.495.832,20 € correspondant à l'émission de 865 305 actions ordinaires nouvelles,
- des souscriptions à titre réductible de 15.865,08 € correspondant à l'émission de 3 927 actions ordinaires nouvelles, et
- des souscriptions à titre libre de 743.351,92€ correspondant à l'émission de 183 998 actions ordinaires nouvelles. Les demandes de souscription à titre réductible et libres ont été totalement allouées.

Les engagements fermes de souscription, d'un montant total de 2,36 M€, ont été servis à hauteur de leur montant, représentant 585 082 actions ordinaires nouvelles.

Le 13 mai 2024, le Président-Directeur Général a par conséquent constaté une augmentation de capital d'un montant nominal de 131.653,75 € par émission de 1.053.230 actions nouvelles de 0,125 € de valeur nominale, portant le capital social de 627.895,125 € à 759.548,875 €.

Le 17 mai 2024, le capital social a été augmenté d'une somme de 5.702,50 € par émission de 45.620 actions de 0,125 € de valeur nominale, en rémunération d'une créance au profit des cédants de la société Crescent Comms, devenue VOGO UK. Le capital social a ainsi été porté de 759.548,875 € à 765.251,375 €.

Le 31 mai 2024, la Société a acquis la participation de la société ABEO au sein de la société Vogoscope, en devenant ainsi l'unique actionnaire.

2.1.2 Projets de recherche

La Société travaille sur 3 thématiques technologiques :

- 1. L'évolution des gammes VOKKERO, dispositifs de communication sans fil
- 2. L'innovation sur les solutions Vidéo (VOGOSPORT et VOGOSCOPE)
- 3. Le projet **DIAGINSPORT** pour la recherche des commotions cérébrales via la vidéo et l'audio.

VOKKERO

Sur 2023, les projets autour de la gamme VOKKERO peuvent être décomposés en 2 parties :

1. Evolutions des gammes ELITE (Sport) et GUARDIAN (industrie) :

Côté Sport, notre expansion à l'international nous a conduit à créer des variantes pour la Corée, le Brésil, l'Inde dans un contexte réglementaire complexe nécessitant un haut niveau de technicité sur les parties RF.

A cela s'ajoute des travaux pour améliorer la résistance aux perturbateurs de nos solutions dans un contexte où l'usage du spectre est de plus intense dans les stades (Intensification du LTE/4G, de plus en plus de systèmes sans-fil. Ces nouvelles contraintes ont conduit outre l'exploitation de notre brevet à une modification pour améliorer le « blocking » (Réjection des systèmes hors bande).

Ces travaux concernent autant les terminaux de communication, que les gateways en bord de terrain à savoir les WIs (Wireless Interfaces) et les ESGs (ELITE Smart Gateway).

Cette dernière a également bénéficié de l'intégration des nouvelles fonctionnalités innovantes.

Côté Industrie, la gamme GUARDIAN a intégré de nouvelles innovations sur la partie traitement du signal audio de manière répondre à de nouvelles exigences du marché. Cela se caractérise pour la recherche et le filtrage de nouvelles signatures comme la « détection et filtrage des avertisseurs de recul dans le BTP », etc.

2. Evolutions moyen / long terme

Plusieurs sujets sont abordés dans cette partie :

- la diffusion du son des arbitres (dans le football) à la télévision. Cela nécessite des produits avec une qualité audio dite broacastable dans un environnement où les conversations les plus intéressantes sont souvent celles où il y a le plus de bruits environnants. Cela nécessite un travail tant sur les terminaux de communications que sur les accessoires audios ;
- le démarrage de la création d'une nouvelle plateforme technologique pour la gamme VOKKERO qui sera la base des futures générations de produits. Cela se traduit par la plateformisation des métiers (BSP, TDMA, audio...) de manière à faciliter l'évolution des gammes et l'intégration de nouvelles compétences (FPGA...) pour permette l'intégration de notre future radio « SDR » développée dans le cadre du projet VOK23 ;
- la poursuite du projet VOK23 sur la compression parole par intelligence artificielle (ration 1/100) via notre travail de thèse et l'intégration du SDR (Software Defined Radio) par la poursuite conception et l'internalisation du savoir-faire.

Tous ces travaux se sont faits en partenariat avec nos experts métiers externes tant indépendants qu'académiques.

INNOVATIONS VIDEO

1. Slow motion et Zoom

Nous sommes arrivés au terme du contrat de collaboration signé avec le centre de recherche et d'innovation CEA Tech, impliquant les équipes du CEA-LIST à Saclay et celles de CEA Tech en Occitanie.

Les algorithmes d'intelligence artificielle développés pour permettre des fonctions de Zoom (x2, x4, x8, x16) et de Slowmotion (x2, x4, x8) en environnement sportifs ont progressés mais pas suffisamment pour être exploités dans les solutions Vidéo de VOGO. Ces travaux sont mis de côté pour l'instant et pourront être repris ultérieurement en fonction des progrès de l'état de l'art.

2. Acquisition vidéo

La conception d'un système d'acquisition vidéo permettant la visualisation panoramique d'un terrain de sport, associé à un algorithme qui officie en tant que « réalisateur automatique » se poursuit. Ce produit permettra aux événements de ligues secondaires d'être filmés de manière autonome. Les travaux effectués 2023 ont permis la création d'une gamme de caméras :

- panoramique par du traitement numérique : vue d'ensemble ;
- asservissement PTZ : vue précise d'excellente qualité ;
- spécification des optiques pour optimiser la qualité d'image ;
- création armature support générique.

En parallèle de cela des projets ont été réalisées pour :

- le comptage et suivi de nageurs dans un bassin et piscines pour répondre à des opportunités commerciales ;
- l'intégration de l'intelligence artificielle dans notre technologie VAR (Video Assistant Referee) de manière à créer une homographie terrain automatique et à permettre de simplifier et aussi d'automatiser une partie des opérations de la fonction VOL (Virtual Off Line).

DIAGINSPORT

Dès sa création, VOGO a placé la santé et la protection des athlètes au cœur de ses solutions en développant des technologies vidéo à destination des professionnels permettant d'optimiser l'efficacité des protocoles existants en matière de détection des commotions cérébrales survenant lors de la pratique sportive. Cette expertise s'illustre en particulier dans les partenariats déployés depuis plus de 5 ans avec la Ligue Nationale de Rugby pour les rencontres du Top 14 et de Pro D2. Fort de cette légitimité acquise sur les terrains, une nouvelle ambition s'est rapidement imposée : réfléchir à une solution intégrée et clefs en main de détection et d'accompagnement des commotions cérébrales pour tous les sportifs professionnels ou amateurs, toutes disciplines confondues en pratique collective (Football, Rugby, ...) et individuelle (Equitation, Cyclisme, Sports de glisse, Judo et autres sports de combat ...). La mobilisation des clubs et des fédérations a été immédiate avec l'adhésion du club de rugby à XIII des Dragons Catalans, de la Fédération Française de Football, de la Fédération Française de Judo, de la Ligue Régionale d'Ile de France de Rugby ainsi que de la Fédération Française de Rugby.

5 millions de sportifs font face au risque d'une commotion cérébrale en France et 100 millions en Europe ainsi qu'aux Etats-Unis où elle est considérée comme un « fléau national » par les instances médicales. Contrairement aux idées reçues, elle concerne la plupart des sports collectifs avec une prévalence accrue pour les femmes et les jeunes de moins de 20 ans. Et trop souvent, les conséquences médicales et économiques peuvent être lourdes pour les personnes et la collectivité.

Face à cette situation, il devient prioritaire d'apporter des solutions permettant d'augmenter la détection des lésions en complément des protocoles existants, tout en développant la recherche de bonnes pratiques pour minimiser les accidents. Cette urgence est aujourd'hui largement partagée par les responsables médicaux, les organisations fédérales et les athlètes dans un contexte de médiatisation croissante du sujet et d'augmentation des données scientifiques disponibles sur le sujet.

L'ambition du Groupe est l'élaboration d'une solution innovante permettant de faciliter les prises de décision des personnels médicaux et des acteurs de terrain. Cette solution doit répondre à des impératifs de simplicité d'utilisation et de facilité de déploiement avec un objectif simple : améliorer les taux de détection des commotions et leur prise en charge en complément des protocoles existants, tout en permettant un suivi de tous les pratiquants commotionnés dans la durée, avec l'objectif d'une reprise de l'activité sportive dans les meilleures conditions de sécurité.

Au sein du monde académique et de la recherche, le Groupe pourra s'appuyer sur les recherches de pointe et l'innovation du CNRS à travers le laboratoire Sys2Diag 1 (CNRS / ALCEN) dans le domaine du diagnostic médical ; sur l'expertise en modélisation biomécanique des impacts et de leurs conséquences de l'Institut de Biomécanique Humaine Georges Charpak d'Arts et Métiers Sciences et Technologies ; sur l'expertise des équipes de l'Assistance Publique Hôpitaux de Paris du Professeur Decq de l'hôpital Beaujon en neurochirurgie et commotions cérébrales associées avec le service d'Epidémiologie et de Biostatistiques de l'hôpital Bichat ; et sur les compétences en neuropsychologie et neurosciences cognitives des laboratoires PSITEC de l'Université de Lille et VAC de l'Université de Paris.

Ces travaux de recherche seront valorisés par les différents partenaires industriels et technologiques. Chef de file du consortium, Vogo apportera son savoir-faire dans le traitement du signal vidéo et audio pour l'étude des impacts, Move in Med apportera sa capacité d'agrégation de l'ensembles des résultats et diagnostics, et SkillCell son expérience en développement de tests portables et rapides.

En 2022, une étude de faisabilité technique a été réalisée conjointement avec le Professeur Decq dans un cas d'ataxie au Judo, conduisant à l'élaboration d'un programme technique qui a démarré en 2023. Ce travail s'inscrit dans le sous-projet DISNUM (Diag-in-sport numérique), mené avec Move in Med ainsi que l'IBHGC (Institut de Biomécanique humaine Georges Charpak) et focalisé sur la modalité vidéo et la numérisation du profil santé des athlètes.

L'année 2023 a permis la construction du projet DISNUM au sein de DIAGINSPORT.

Côté VOGO, la feuille de route est la suivante :

- 1. avoir des outils de prises de vues optimales pour les sports non diffusés (en lien avec les travaux « Acquisition vidéo » décrits dans le précédent paragraphe ;
- 2. développer des algorithmes de détection automatique de tous les chocs à la tête pendant un match ;
- 3. reconnaître automatiquement les joueurs et leur créer une base de données personnelles concaténant l'ensemble de ces chocs (Historisation des chocs pour revue médicale) ;
- 4. caractériser l'ensemble des chocs (Accélération, localisation, Energie...);
- 5. et finalement en définir une valorisation de type HIC et/ou Gambit propres à la commotion cérébrale.

En 2023:

- VOGO a reçu la confirmation d'un financement de 800 k€ de la part de la région Occitanie et de la métropole de Montpellier pour le projet DISNUM. Cela nous permettra d'accélérer les travaux à compter de 2024;
- VOGO a également réalisé des travaux « Action Spotting » en collaboration avec la société DEEPTIMIZE. L'Action Spotting consiste à détecter des actions de jeux spécifiques (passes, plaquages...) et constitue donc un prérequis au point 2. ci-dessus : « algorithmes de détection automatique de tous les chocs à la tête » ;
- pour DISNUM, la collaboration technologique se fera essentiellement avec l'institut CHARPAK;
- une prise de conscience beaucoup plus forte sur l'importance de détecter les commotions dans de nombreux sports.

METASPORT

VOGO a rejoint en 2022 le projet porté par le FCG (Football Club de Grenoble rugby), destiné à optimiser les entraînements de ses athlètes.

Pour VOGO, l'ambition du projet est de développer une solution numérique non intrusive, permettant de quantifier la performance des athlètes et d'interagir de manière optimisée pour l'améliorer (progrès techniques sur les gestes et sur l'efficacité au poste, stratégies de récupération physique). VOGO a pour objectif de quantifier la performance des athlètes à partir de flux vidéo uniquement, éliminant tout appareil porté par les athlètes. Ce projet inclut l'IBHGC (Institut de Biomécanique Humaine Georges Charpak) qui aura pour mission de caractériser la cinématique articulaire propre à chaque athlète, proposant ainsi un profil unique.

Ce projet, encore d'actualité, est dans l'attente d'un financement et n'a donc pas avancé en 2023. Il fait actuellement l'objet d'une demande de subvention I-Démo pour laquelle nous attendons une réponse au sein du consortium piloté par le FCG.

2.1.3 Management et organisation

Le management et l'organisation du Groupe sont décrits aux sections 1.2 et 1.4 du présent rapport.

2.1.4 Développement commercial

Sur le premier semestre 2024, le chiffre d'affaires de VOGO s'établit à [5,7] M€ en forte croissance de [26]% par rapport à la même période en 2023. Ainsi, VOGO confirme le retour à une croissance soutenue de son activité, dans le prolongement du second semestre 2023.

Cette dynamique commerciale bénéficie de l'adoption par VOGO en 2023 du modèle TaaS, beaucoup plus adapté aux attentes des acteurs du sport et dont la contribution à l'activité totale progresse au fil des mois. Cette évolution du modèle permet également de capitaliser sur une fidélisation accrue de son portefeuille client, une récurrence des revenus avec un effet de levier sur la rentabilité.

Dans ce contexte, une forte amélioration des résultats est attendue dès le premier semestre et devrait se confirmer sur l'ensemble de l'exercice 2024.

En M€ Chiffres non audités	S1 2024	S1 2023	Var.%
CA Total	5,7	4,5	+26%
CA Sport	4,9	3,7	+30%
CA Industrie	0,8	0,8	+4%

L'activité Sport (86% de l'activité totale du semestre) a été le moteur de la croissance de VOGO avec une hausse du chiffre d'affaires de 30% à 4,9 M€ contre 3,7 M€ au premier semestre 2023. Cette activité a bénéficié d'une part du changement de modèle opéré en 2023 et d'autre part des certifications FIFA (VAR, VAR Light et VOL) obtenues en été 2023 pour une période de 4 ans.

Grâce à ces certifications, VOGO a pu adresser directement les acteurs de premier plan du marché pour proposer ses solutions. Cette avancée majeure s'est matérialisée par une croissance de 46% des ventes en direct. Elles représentent plus de 66% du chiffre d'affaires du semestre, contre 57% au premier semestre 2023.

Ces certifications, références dans le monde du sport, ont également considérablement renforcé la légitimité de VOGO à l'international.

Désormais aux premiers rangs des Sportechs mondiales, VOGO affiche une progression de 38% de son chiffre d'affaires à l'International, ce qui représente 80% de l'activité totale contre 73% au premier semestre 2023.

L'activité Industrie (14% du chiffre d'affaires de l'activité totale), toujours basée sur un modèle de ventes traditionnel, est également en croissance de 4% à hauteur de 0,8 M€, malgré un contexte économique en demiteinte marqué par l'attentisme des donneurs d'ordre.

En M€	S1 2024	S1 2023	Var. %
CA EMEA	4,6	3,9	+17%
CA US	0,8	0,5	+82%
CA Autres	0,3	0,1	+108%

En termes géographiques, toutes les zones internationales sont en croissance.

La zone EMEA (représentant 81% du chiffre d'affaires total) voit son chiffre d'affaires progresser de 17% sur le semestre.

Aux Etats-Unis, l'activité est en hausse de 82% avec un chiffre d'affaires atteignant 0,8 M€ et représentant désormais 15% de l'activité totale (contre 10% au premier semestre 2023).

A noter également la percée du VOGO sur de nouvelles zones géographiques à fort potentiel, en particulier l'Asie Pacifique et l'Amérique Latine.

Au-delà des perspectives de commandes à venir, l'activité des prochains mois va bénéficier des succès commerciaux enregistrés au cours des derniers mois.

Sur les solutions audio, on peut notamment citer les contrats remportés dans le football auprès de la Dutch League, de la Swedish Football Association, de la Confédération Africaine de Football (CAF), de la Federación Colombiana de Fútbol COLFUTBOL et sur le football américain avec le BIG 10 aux USA.

Du côté des solutions vidéo, VOGO a signé un contrat avec la LNH pour la Ligue 1 de Handball2 . La Société a également signé ses premiers contrats en Amérique Latine (Costa Rica). Aux Etats-Unis, les perspectives restent également très bonnes avec en particulier la signature d'un premier contrat d'arbitrage vidéo auprès de la fédération américaine de Polo.

Enfin, VOGO sera au cœur des Jeux de Paris3 via des déploiements avant et pendant la compétition sur de nombreux périmètres et disciplines.

Sur l'activité Industrie, malgré la prudence imposée par les conditions de marché, plusieurs contrats récents (Razel Bec, EDF Hydro,...) viennent conforter la confiance de VOGO dans sa capacité à afficher une activité en croissance sur l'ensemble de l'exercice.

2.1.5 Propriété intellectuelle

Le lecteur est invité à se référer au chapitre 11 du Document de Base de la Société enregistré par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 29 octobre 2018 sous le numéro I.18-069. Des exemplaires de ce document sont disponibles sans frais au siège social de la Société, 895 rue de la Vieille Poste, Parc Majoria-Pompignane - Immeuble La Lóna, 34000 Montpellier, sur son site Internet (www.vogosport.com), ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

Depuis l'enregistrement du Document de Base de la Société, les brevets n°1558670 et n°1559299 obtenus en France ont été délivrés aux Etats-Unis. Le brevet n°1559299 a également été délivré en Chine et à Singapour.

Le Groupe dispose également de quatre brevets supplémentaires relatifs aux systèmes audios ce qui porte le total de brevets détenus à huit au 30 juin 2024.

2.1.6 <u>Éléments financiers</u>

Les principaux éléments financiers du 1^{er} semestre 2024 sont traités de manière approfondie dans les annexes des comptes au 30 juin 2024.

2.1.7 Conventions réglementées, principales transactions entre parties liées

Aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L.225-38 du Code de commerce n'a été conclu durant les six premiers mois de l'exercice en cours.

2.1.8 Situation des capitaux propres au 30 juin 2024

Les comptes de l'exercice au 30 juin 2024 font apparaître des capitaux propres de 13.071 K€.

2 | 2 Évènements postérieurs au 30 juin 2024

2.2.1 Éléments juridiques

Aucun évènement significatif n'a eu lieu postérieurement au 30 juin 2024.

2 | 3 Principaux facteurs de risques

La Société a procédé à une revue des risques pouvant avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière, ses résultats ou sa capacité à réaliser ses objectifs. La Société considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs que ceux présentés ci-après dans le tableau synthétique. D'autres risques dont la Société n'a pas actuellement connaissance ou qu'elle ne considère pas comme significatifs à la date du présent rapport pourraient avoir un effet négatif.

La Société a évalué le degré de criticité net du risque, lequel repose sur l'analyse conjointe de deux critères : (i) la probabilité de voir se réaliser le risque et (ii) l'ampleur estimée de son impact négatif.

Le degré de criticité de chaque risque est exposé ci-après, selon l'échelle qualitative suivante :

- Faible;
- moyen;
- élevé.

La Société a synthétisé les risques et leurs degrés de criticités dans le tableau suivant :

Intitulé du risque	Probabilité d'occurrence	Ampleur du risque	Degré de criticité net
Risques relatifs à l'activité et au marché sur leqquel intervient la	Société		
Risques liés à l'appartion de solutions alternatives			
Risques d'apparition de nouvelles technologies avec un avatange comparatif plus élevé sur un marché concurentiel	Moyen	Moyen	Moyen
Risques liés à l'environnement concurentiel Développement de technologies sur les marchés du Groupe où il s'exerce une forte concurrence	Moyen	Moyen	Moyen
Risques juridiques			

Risques liés à la mise en jeu de la responsabilité du fait des produits défectueux	Moyen	Moyen	Moyen
Risques de volumes importants de rappel de produits			
Risques liés aux tiers - Approvisionnements			
Risques liés aux approvisionnements (1)			
Difficultés en approvisionnements en matières premières et en composants électroniques et coûts afférents	Moyen	Moyen	Moyen
Risques liés au conflit armé en Ukraine (2)			
Difficultés en approvisionnements en composants électroniques et coûts afférents	Faible	Moyen	Moyen
Risque liés à l'organisation de la Société			
Risques liés à la gestion de la croissance			
Risques afférents à la croissance : recrutement, innovation, financement, synergie nécessaire, etc.	Elevé	Elevé	Elevé
Risques liés à la capacité à conserver et attirer des personnes			
clés Risques liés au recrutement, à la marque employeur et à la fidélisation des collaborateurs	Moyen	Moyen	Moyen
Risques liés à la sécurité informatique et des logiciels	Moyen	Moyen	Moyen
Risques liés aux cyber-attaques, rançonages, intrusions, etc.			
Risques financiers			
Risques liés à la maîtrise du besoin en fonds de roulement			
Risques liés au besoin de fonds de roulement pour développer l'activité de la Société	Moyen	Moyen	Moyen
Risques de liquidité			
Risques liés aux coûts intrinsèques de la Société et au besoin de trésorerie nécessaire à la croissance de VOGO	Moyen	Moyen	Moyen

⁽¹⁾ La crise des semi-conducteurs a généré des tensions sur les approvisionnements en composants. Afin d'assurer la livraison des commandes clients, le Groupe a complété son stock stratégique de composants sur l'exercice 2023.

⁽²⁾ Concernant la guerre en Ukraine, l'impact du conflit est limité pour VOGO, néanmoins des conséquences possibles sur la demande mondiale constituent un point de vigilance.



COMPTES SEMESTRIELS CONSOLIDES AU 30 JUIN 2024

- 3.1. Bilan
- 3.2. Compte de résultat
- 3.3. Tableau de flux de trésorerie
- 3.4. Tableau de variation des capitaux propres
- 3.5. Annexes des comptes

3 | 1 Bilan

en euros	Notes	Juin 2024	Décembre 2023
Immobilisations incorporelles	6	10 275 069	9 043 576
Dont Ecarts d'acquisition	6	2 968 650	2 077 850
Immobilisations corporelles	7	1 680 674	1 464 530
Immobilisations financières	8	107 985	127 087
Titres mis en équivalence		-	-
Total actif immobilisé		12 063 728	10 635 193
Stocks et en-cours	9	6 151 474	5 333 315
Clients et comptes rattachés	10	1 993 924	1 246 067
Autres créances et comptes de régularisation	10	2 868 492	2 741 705
Valeurs mobilières de placement	11	200 000	200 000
Disponibilités	11	1 545 184	1 361 809
Total Actif		24 822 801	21 518 089

en euros	Notes	Juin 2024	Décembre 2023
Capital		765 251	623 558
Primes liées au capital		14 908 806	22 179 614
Ecart de réévaluation		-	-
Réserves et Résultat consolidé		-2 957 904	-13 815 420
Subventions d'investissement		354 874	180 517
Total capitaux propres		13 071 027	9 168 269
Intérêts hors groupe		-	-
Autres fonds propres		-	-
Provisions	13	483 631	832 136
Emprunts et dettes financières	14	6 632 041	6 730 794
Fournisseurs et comptes rattachés	15	2 286 420	3 007 754
Autres dettes et comptes de régularisation	15	2 349 682	1 779 135
Total Passif		24 822 801	21 518 088

3 | 2 Compte de résultat

en euros	Notes	Juin 2024	Juin 2023
Chiffre d'affaires	16	5 649 750	4 487 924
Autres produits d'exploitation	17	1 175 305	1 343 597
Achats consommés	18	-2 160 503	-1 915 238
Charges de personnel	19	-2 938 517	-3 142 324
Autres charges d'exploitation	20	-1 439 605	-1 655 520
Impôts et taxes	21	-42 876	-45 568
Variations nettes des amortissements et des dépréciations	22	-598 040	-473 326
Résultat d'exploitation avant dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-354 485	-1 400 455
Dotations aux amortissements des écarts d'acquisition			
Résultat d'exploitation après dotations aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		-354 485	-1 400 455
Charges et produits financiers	23	-16 692	-65 394
Charges et produits exceptionnels	24	-41 720	44 130
Impôt sur les bénéfices	12	204 690	14 674
Résultat net des entreprises intégrées		-208 208	-1 407 046
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence		-228 607	-137 205
Résultat net de l'ensemble consolidé		-436 815	-1 544 251
Intérêts minoritaires			
Résultat net (part du groupe)		-436 815	-1 544 251
Résultat par action		-0,086	-0,378
Résultat dilué par action		-0,086	-0,378

3 | 3 Tableau des flux de trésorerie

en euros		Juin 2024	Déce	mbre 2023
Résultat net total des sociétés consolidées		- 436 815	-	2 272 279
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		-		-
- Amortissement et provisions		527 978		1 168 321
- Variation des impôts différés		5 310		2 839
- Plus-values de cession / sortie d'actifs		4 589		965
- Quote-part de résultat des mises en équivalence		228 607		225 313
Subventions virées au résultat		-		-
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		329 669	-	874 841
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		-		-
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		- 2 464 536	-	2 409 090
(I) Flux net de trésorerie généré par l'activité		- 2 134 867	-	3 283 931
Acquisition d'immobilisations		- 1 298 329	-	1 594 324
Subventions d'investissement reçus		-		-
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt		352 520		-
Incidence des variations de périmètre		- 74 047	-	373 452
(II) Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement		-1 019 856	-	1 967 776
Augmentation de capital		3 978 398		4 935 005
Subventions d'investissements reçues		195 000		-
Cession (acquisition) nette d'actions propres		1 983		-
Emissions d'emprunts bancaires		374 096		1 873 869
Remboursements d'emprunts		- 1 222 706	-	1 742 312
(III) Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement		3 326 771		5 066 562
Incidences des variations de cours des devises		11 323	-	5 031
Variation de trésorerie	(1)+(11)+(111)	183 371	-	190 176
(A) Trésorerie d'ouverture		1 561 809		1 751 985
(B) Trésorerie de clôture		1 745 184		1 561 809
Variation de trésorerie	(B)-(A)+(C)	183 371		-190 176

3 | 4 Tableau des variations des capitaux propres

en euros	Capital	Primes liées	Réserves	Résultat de l'exercice	Subvention d'investissement	Capitaux propres Part du groupe	Minoritaires	Total capitaux propres
Situation à l'ouverture de l'exercice 2023.12	511 262	17 374 419	-10 170 905	-1 418 582	200 790	6 496 984	-	6 496 984
Affectation du résultat de l'exercice N-1			-1 418 582	1 418 582		-		-
Dividendes versés						-		-
Augmentation de capital	5 000 005					5 000 005		5 000 005
Variation des subventions d'investissements					-20 273	-20 273		-20 273
Variation des taux de change	-		46 347	-		46 347		46 347
Part du groupe dans le résultat				-2 272 280		-2 272 280		-2 272 280
Autres mouvements	-4 887 709	4 805 195		-		-82 514		-82 514
Situation à l'ouverture de l'exercice 2024.06	623 558	22 179 614	-11 543 140	-2 272 280	180 517	9 168 269	-	9 168 269
Affectation du résultat de l'exercice N-1			-2 272 279	2 272 279		-		-
Dividendes versés						-		-
Variation de l'auto-contrôle			1 983			1 983		1 983
Augmentation de capital	141 693	3 846 744	195 711			4 184 148		4 184 148
Variation des subventions d'investissements						-		-
Variation des taux de change			-20 916			-20 916		-20 916
Part du groupe dans le résultat				-436 815		-436 815		-436 815
Subventions d'investissement					174 358	174 358		174 358
Autres mouvements		-11 117 552	11 117 552			-		-
Situation à la clôture de l'exercice 2024.06	765 251	14 908 806	-2 521 089	-436 815	354 874	13 071 027		13 071 027

Le capital social de la société est désormais composé de 6.122.011 actions de 0,125 euro de valeur nominale chacune.

L'augmentation de capital se ventile comme suit :

Date	Augmentation du nombre d'actions	Augmentation du capital social	Variation de la prime d'émission		Frais imputés
31/01/2024	34 700	4 338	- 4 338		
31/05/2024	1 098 850	137 356	4 323 444	-	276 651
Total	1 133 550	141 693	4 319 106		276 651

L'augmentation de capital en contrepartie du complément de prix à VOGO UK s'élève à 205 746 €.

La société VOGO SA a procédé à une affectation du report à nouveau débiteur sur la prime d'émission pour un montant de 11 117 552 €.

Le tableau ci-après résume les bons de souscriptions acquis et non exercés au 30 juin 2024 :

	BSCPE
Nombre de BSPCE émis	12 400
Date d'autorisation par l'AG	5 juin 2020
Date d'émission par le Conseil d'administration	12 avril 2021
Nombre d'actions pouvant	
être souscrites sur exercice	12 482 ⁽¹⁾
des BSPCE	
Date d'expiration	12 avril 2031
Prix de souscription	Gratuit
Prix d'exercice (en euros)	10,38
Nombre d'actions souscrites au 30 juin 2024	0
Nombre cumulé de bons de souscriptions annulés ou caducs	2 400 ⁽²⁾
Bons de souscription susceptibles d'exercice au 30 juin 2024	12 400

⁽¹⁾ Le nombre d'actions pouvant être souscrites sur exercice des BSPCE émis avant le 17 mai 2024 a été ajusté par décision du Président-Directeur Général du 17 mai 2024, en conséquence de la réalisation de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription du 13 mai 2024.

⁽²⁾ La caducité de 2.400 BCE-2021-1 a été constatée par le Conseil d'administration le 3 avril 2023.

3 | 5 Annexes des comptes semestriels

Note 1. Informations générales

La société consolidante du Groupe VOGO est la société VOGO, domiciliée 895 rue de la vieille poste, Parc Majoria, Immeuble Lona, 34000 MONTPELLIER.

VOGO est cotée sur le marché non réglementé Euronext Growth® Paris. La première cotation des actions a eu lieu le 30 novembre 2018.

Ses comptes consolidés sont établis en euro qui constitue la devise de référence de la Société. Sauf indication contraire, les informations financières sont présentées en euros.

Créée en 2013, VOGO développe, commercialise et distribue une solution de diffusion live de contenus audiovisuels basée sur une technologie de traitement de flux vidéo. Cette solution vise à améliorer l'expérience des spectateurs au travers de contenus multi-caméras à la demande en live ou en replay tout en offrant des outils audio et vidéo d'analyse à destination des professionnels.

Note 2. Faits marquants de la période

Une augmentation de capital de 5 000 K€ avec maintien du droit préférentiel de souscription a été décidée par le conseil d'administration du 4 avril 2024. Le prix de l'action a été fixé à 4.04€.

La période de souscription s'est terminée le 2 mai 2024.

Concernant l'offre VOGOSCOPE, 1er kit clé-en-main de captation multi-caméras et de diffusion vidéo Live & Replay destinée aux sports amateurs, aux centres d'entraînement et aux collectivités, VOGO et ABEO ont signé le 10 avril 2024 d'un accord relatif au rachat par VOGO de la participation de 51% d'ABEO dans la joint-venture VOGOSCOPE pour un montant d'environ 200.000 €. Ce rachat permet de simplifier l'offre marketing et son intégration dans le catalogue des solutions technologiques offertes par VOGO pour mutualiser la réponse aux besoins de toutes les disciplines sportives. Constituée sous forme de société par actions simplifiée, VOGOSCOPE était détenue à 51% par ABEO et à 49% par VOGO. Après cette opération de rachat qui s'est finalisée au cours du 2ème trimestre 2024, ABEO continuera à s'investir pleinement aux côtés de VOGO auprès de sa clientèle diversifiée (salles de sport, centres de loisirs, gymnases, salles d'escalades, écoles, etc.) partout à travers le monde.

Le modèle de Technology as a Service permet la signature de nouveaux contrats dans le domaine du sport :

- o Contrat VAR Costa Rica via Quality
- o Chaîne audio pour projet VAR en Malaysie

- Extension du contrat EHF pour les final four European League Men + Women
- Equipement Unity football amateur fédé espagnole
- L'activité audio continue son développement international
- o Equipement Elite arbitres 2nde ligue NL
- o Equipement Elite CAF
- Equipement Elite Swedish FA

Pour l'industrie, deux débuts de collaboration avec Stellantis et Razel Bec et trois nouveaux distributeurs ouverts en Pologne, Allemagne et Italie.

Note 3. Base de préparation des états financiers

Les comptes consolidés sont établis suivant les principes comptables généralement admis en France, conformément au Règlement ANC 2020-01 du 9 octobre 2020, applicable depuis le 1er janvier 2021, dans le respect du principe de prudence, et conformément aux hypothèses de base :

- Indépendance des exercices
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Continuité d'exploitation

Le Groupe applique, dans ses comptes consolidés, la méthode de référence prévue par le Règlement ANC 2013-02 modifiée par l'ANC en novembre 2021 relatif au Plan Comptable Général concernant le provisionnement des engagements de retraite.

Note 4. Principes et méthodes comptables

4.1. Méthodes de consolidation

Les comptes consolidés du Groupe VOGO regroupent les comptes de la société VOGO et des filiales sur lesquelles elle exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif, un contrôle conjoint ou une influence notable. Ces sociétés sont consolidées par intégration globale lorsque le contrôle du Groupe est exclusif, par la méthode de l'intégration proportionnelle en cas de contrôle conjoint et par la méthode de la mise en équivalence en cas d'influence notable.

Les filiales sont consolidées à compter du transfert effectif de contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de leur date de cession ou de liquidation.

La liste des sociétés consolidées figure dans la note 5.

Toutes les transactions, les actifs et passifs réciproques, et les résultats internes significatifs entre les sociétés consolidées sont éliminés.

4.2. Date d'arrêté des comptes

La date d'arrêté des comptes du Groupe est le 31 décembre de chaque année.

Toutes les sociétés du Groupe clôturent leurs comptes au 31 décembre.

Les comptes semestriels sont établis au 30 juin de chaque année depuis le 30 juin 2020.

4.3. Écarts d'acquisition

L'écart d'acquisition est calculé, lors de l'entrée d'une entreprise dans le périmètre de consolidation, par différence entre le coût d'acquisition des titres et la juste valeur de la quote-part du Groupe dans l'actif net acquis de la filiale.

Conformément au Règlement ANC 2020-01 :

- l'évaluation à leur juste valeur de l'ensemble des éléments identifiables (actifs et passifs) est réalisée dans un délai n'excédant pas un an par rapport à la date de clôture de l'exercice au cours duquel a eu lieu l'acquisition.
- les frais d'acquisition de filiales sont incorporés dans le coût d'acquisition des titres.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif dans la rubrique « Ecart d'acquisition » et sont soit amortis sur leur durée d'utilité qui est fonction de la nature de l'activité, soit non amortis et font l'objet d'un test de perte de valeur annuel lorsque leur durée d'utilité est illimitée.

Les écarts d'acquisition négatifs sont portés au passif parmi les provisions pour risques et charges. Ils sont rapportés au résultat selon un plan de reprise de provision sur une durée qui doit refléter les hypothèses retenues et les objectifs fixés lors des acquisitions.

La valeur nette comptable des écarts d'acquisition est revue annuellement au 31 décembre pour tenir compte des évolutions et des événements ayant pu diminuer, de façon durable, la rentabilité et la valeur des actifs concernés.

Le Groupe mesure, le cas échéant, à chaque clôture, la dépréciation accélérée des survaleurs affectées à des actifs pour tenir compte d'événements ou circonstances significatifs dont l'impact réduirait la juste valeur des actifs correspondants en deçà de leur valeur nette comptable.

4.4. Immobilisations incorporelles

- Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition hors taxes composé du prix d'achat et frais accessoires et hors frais d'acquisition.
- Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité de chaque catégorie d'immobilisation :

	Nature des biens immobilisés	Mode	Durée
Brevets		Linéaire	3 à 5 ans
Logiciels		Linéaire	1 an

- Les coûts de développement activés sont liés à l'application VOGO SPORT et concernent essentiellement des dépenses de personnel et des frais liés à l'audit de la sécurité du développement, et sont amortis sur 3 ans.
- Les marques ne font pas l'objet d'un amortissement, leur durée d'utilité étant illimitée. Une dépréciation est constatée en cas de perte de valeur.
- Le fonds de commerce n'est pas amorti. Il fait l'objet d'une dépréciation si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable nette. Au 31 décembre 2023, le fonds de commerce Vokkero a fait l'objet d'un test de dépréciation. A ce titre, aucune dépréciation n'a été comptabilisée au 31 décembre 2023.
- Des tests de sensibilité ont également été réalisés, ils n'ont pas donné lieu à dépréciation.

4.5. Immobilisations corporelles

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.
- Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire, en fonction des durées d'utilité suivantes :

Nature des biens immobilisés	Mode	Durée
Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 à 2 ans
Constructions - extensions d'usine	Linéaire	7 à 30 ans
Installations agencements divers	Linéaire	7 à 10 ans
Total actif immobilisé	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de bureau	Linéaire	4 à 7 ans

4.6. Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur prix de revient.

Une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable.

4.7. Actions propres

La société a conclu, le 24 décembre 2018, avec CM-CIC, un contrat de liquidité et y a affecté la somme de 100 K€.

Compte tenu des achats et ventes effectués au cours de l'exercice et des exercices antérieurs, le solde du contrat de liquidité était de 39 065 actions au 30 juin 2024. A cette date, la valeur en portefeuille s'élevait à 130 477 euros, sur la base du cours de clôture au 30 juin, soit 3.34 euros.

4.8. Stocks

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Une dépréciation est comptabilisée le cas échéant si la valeur vénale est inférieure à la clôture.

4.9. Créances et dettes

Les créances et les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les éléments de l'actif circulant ont été dépréciés, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte de leur dépréciation estimée.

4.10. Trésorerie

Les disponibilités correspondent aux liquidités.

Les découverts bancaires sont classés dans les emprunts et dettes financières à moins d'un an.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée sur la base de la valeur liquidative à la clôture de l'exercice. Les moins-values latentes font l'objet de dépréciations.

Les cessions sont valorisées selon la méthode "Premier entré – premier sorti" (FIFO).

4.11. Tableau de flux de trésorerie

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte qui consiste à rapprocher le résultat net à la variation de trésorerie résultant de l'exploitation, de l'investissement et du financement.

La trésorerie est définie comme la somme des comptes de caisses, des dépôts à vue dans les banques, des valeurs mobilières de placement sous déduction des découverts bancaires et outils de financement court terme.

4.12. Subventions d'investissement

Conformément au règlement ANC 2020-01, les subventions d'investissement sont présentées en capitaux propres dans les comptes consolidés du Groupe.

Ces subventions sont comptabilisées au compte de résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'elles ont financés.

4.13. Provisions pour risques et charges

Conformément au Règlement CRC 2000-06 sur les passifs, les provisions comptabilisées à l'arrêté des comptes sont destinées à couvrir les risques et charges que des événements survenus ou en cours rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation, l'échéance ou le montant sont incertains.

Elles comprennent essentiellement des provisions pour litiges et d'autres provisions de toute nature, que le Groupe a estimée nécessaire de couvrir ainsi que la provision des engagements de retraite.

4.14. Engagement de retraite

Les salariés français du Groupe perçoivent, en application de la convention collective applicable, des indemnités de départ en retraite.

Sur la base d'une évaluation actuarielle, le montant de l'engagement s'élève à 305 K€ au 30 juin 2024.

La méthode actuarielle utilisée pour cette évaluation est la « méthode des Unités de Crédit Projetées – Projected Unit Credit method ».

Afin de prendre en compte les effets de seuil liés à l'augmentation des droits par palier en fonction de l'ancienneté, il a été procédé à une affectation linéaire des droits sur la durée de vie active du salarié.

Hypothèses économiques

Taux d'actualisation (3.60%)

Taux de progression des salaires (2%)

Taux de charges sociales patronales (30% à 44%)

Hypothèses démographiques

Tables de mortalité (INSEE 2024)

Type de départ à la retraite (à l'initiative du salarié)

Age de départ en retraite (65 à 67 ans)

Les gains / pertes actuariels sont amortis dans les charges futures sur la durée moyenne probable de vie active résiduelle des salariés.

4.15. Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les revenus du Groupe résultent :

- de prestations de services auprès de clients finaux (installation de la solution, support technique et maintenance, mise à disposition de l'application avec location de la Vogobox)
- de la cession de licence de la solution VOGO SPORT auprès d'intégrateurs
- de commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution
- de vente de produits (tablettes, kits audio etc.)

 a) Les revenus des différentes prestations de service sont définis contractuellement ou déterminés en fonction des coûts de réalisation de chaque prestation lorsque le contrat ne définit qu'un prix global.

Ainsi:

- La part du revenu liée à l'installation de la solution VOGO SPORT est reconnue dès lors que l'application est opérationnelle chez le client.
- La part du revenu liée au support technique et à la maintenance est reconnue en chiffre d'affaires en fonction des prestations assurées et dans le cas d'abonnements, les revenus sont étalés sur la durée du contrat.
- La part du revenu liée à la mise à disposition de l'application VOGO SPORT avec location de la Vogobox est répartie sur la durée du contrat.
- b) Les revenus provenant de la cession de droit d'utilisation de la solution Vogosport sont reconnus en chiffre d'affaires dès lors que la licence est cédée au client, ce qui est matérialisé par la remise au client de la clé d'activation de la solution Vogosport.
- c) Les commissions perçues dans le cadre de contrats de distribution sont reconnues en chiffre d'affaires à l'issue de la réalisation des prestations par le distributeur.
- d) Les revenus provenant de la vente de produits sont enregistrés en chiffre d'affaires lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des produits ont été transférés à l'acheteur.
- e) Les revenus connexes composés essentiellement de refacturation à des organismes financiers de matériel (pièces détachées) nécessaires au déploiement des VOGOBOX dans le cadre de cession-bail sont comptabilisés en autres produits d'exploitation.

4.16. Éléments inhabituels des activités ordinaires

Les produits et charges exceptionnels du compte de résultat consolidé incluent les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires et des éléments extraordinaires.

Les éléments exceptionnels provenant des activités ordinaires sont ceux dont la réalisation n'est pas liée à l'exploitation courante de l'entreprise soit parce qu'ils sont anormaux dans leur montant ou leur incidence, soit parce qu'ils surviennent rarement.

4.17. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat net, part du groupe, par le nombre d'actions moyen en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat dilué par action est calculé en tenant compte, le cas échéant, des options de souscription d'actions accordées et des obligations convertibles en actions.

4.18. Impôt sur les bénéfices et imposition différée

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible et l'impôt différé de l'exercice pour les différentes sociétés intégrées.

La charge d'impôt est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les pays ou les filiales du Groupe opèrent et génèrent des revenus imposables. Elle enregistre le cas échéant des provisions sur la base des montants de redressement attendus de la part des autorités fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporelles entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal.

Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires. Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale ou sur l'entité imposable ou sur de différentes entités imposables s'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

Les déficits reportables cumulés au 30 juin 2024 n'ont pas été activés dans la mesure où leur consommation future n'a pas été estimée probable. Les déficits cumulés au 30 juin 2024 de VOGO France s'élèvent à 14.360 K€.

4.19. Distribution de dividendes

Le Groupe n'a pas distribué de dividendes sur l'exercice.

4.20. Conversion des comptes des filiales en devises

A la date de clôture, les actifs et passifs des filiales hors zone EURO sont convertis en euros au taux de change en vigueur à la date de clôture, et le compte de résultat est converti au taux moyen annuel.

Les éléments des capitaux propres sont convertis au taux historique.

Devise	Taux de clôture	Taux moyen N	Taux d'ouverture	Taux moyen N-1
Dollar US	0,9341	0,9249	0,9050	0,9248
Dollar Canadien	0,6817	0,6810	0,6830	0,6852
Livre Sterling	1,1701	1,1815	1,1507	1,1497

Note 5. Périmètre de consolidation

Le Groupe VOGO est composé des sociétés suivantes :

Société	Forme juridique	Siège social	% contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
VOGO	SA	895 rue de la vieille poste, Parc Majoria, Immeuble Lona, 34000 Montpellier			Société mère
9328-9601 QUEBEC INC	INC	630 boulevard René-Lévesque Ouest, bureau 2800, MONTREAL (Québec) H3B 1S6	100%	100%	Intégration globale
Adeunis NA, Inc.	INC	55 Pondfield Road Bronxville, New York, USA 10708	100%	100%	Intégration globale
VOGO UK	LTD	30 Gay Street - Bath - BA1 2PA	100%	100%	Intégration globale
VOGOSCOPE	SAS	6 rue Benjamin Franklin BP10 70190 RIOZ	100%	100%	MEE puis intégration globale

Sur le semestre, la société VOGOSCOPE a été consolidée par la méthode de la mise en équivalence.

Suite au rachat de 51% d'actions supplémentaires de VOGOSCOPE au 31 mai 2024, cette société est désormais détenue à 100 % et est consolidée par la méthode de l'intégration globale au 30 juin 2024.



NOTES RELATIVES AU BILAN

Immobilisations – Amortissements

Stocks

Clients, autres créances

Capital social

Variation des Capitaux propres

Provisions

Dettes financières

Dettes non financières

Actions Propres

Filiales et participations

Note 6. Immobilisations incorporelles

en euros	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Clôture
Concessions, brevets & droits similaires	4 195 438				4 195 438
Ecarts d'acquisition	2 077 850	890 800			2 968 650
Fonds commercial	3 642 705				3 642 705
Immobilisations incorporelles en cours	2 077 593	660 180			2 737 773
Total immobilisations incorporelles	11 993 586	1 550 980	-	-	13 544 566
Amt/dép. conc, brevets & dts similaires	-2 950 010			-319 487	-3 269 497
Total amt/dép. immobilisations incorporelles	-2 950 010	-	-	-319 487	-3 269 497
Total valeur nette	9 043 576	1 550 980		-319 487	10 275 069

Le fonds de commerce pour 3.642 K€ correspond à l'acquisition de Vokkero France en novembre 2019.

Les écarts d'acquisition se détaillent comme suit :

en euros	Date d'acquisition	Durée d'amortissement	Ouverture	Variation	Clôture
Adeunis NA, INC	01/11/2019	illimitée	1 241 000		1 241 000
VOGO UK	28/09/2021	illimitée	617 363		617 363
VOGO UK	31/12/2023	illimitée	219 487		219 487
VOGO UK	30/06/2024	illimitée	-	264 598	264 598
VOGOSCOPE	30/06/2024	illimitée	-	626 202	626 202
Total valeur brute écarts d'acquisition positifs			2 077 850	890 800	2 968 650
Adeunis NA, INC	01/11/2019	illimitée			-
VOGO UK	28/09/2021	illimitée			-
VOGO UK	31/12/2023	illimitée			-
VOGO UK	30/06/2024	illimitée			-
VOGOSCOPE	30/06/2024	illimitée			-
Total amt/dép. écarts d'acquisition positifs			-	-	-
Total valeur nette écarts d'acquisition positifs			2 077 850	890 800	2 968 650

Un complément de prix de 264 598 € lié à l'acquisition de VOGO UK a été payé sur l'exercice en partie par augmentation de capital.

Suite au rachat de 51% de parts supplémentaires de VOGOSCOPE, nous avons constaté un écart d'acquisition de 626 202€. Au 30/06/2024, VOGO détient 100% de VOGOSCOPE.

Note 7. Immobilisations corporelles

en euros	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Clôture
Installations tech, matériel & outillage	1 194 543	52 799	-14 991		7 554	199 488	1 439 393
Matériel de bureau	527 887	9 718			1 645		539 250
Matériel de transport	1 960						1 960
Matériel informatique	135 873	94 307			1 500	7 998	239 678
Immobilisations corporelles en cours	-	38 354					38 354
Autres immobilisations corporelles	1 950 179	243 733	-5 794		7 221		2 195 339
Total immobilisations corporelles	3 810 442	438 911	-20 785	-	17 920	207 486	4 453 974
Amt/dép. matériel de bureau	-348 841			-38 721	-614		-388 175
Amt/dép. matériel transport	-1 960						-1 960
Amt/dép. matériel informatique	-127 047			-1 756	-1 379	-4 331	-134 513
Amt/dép. install tech, matériel & outil.	-659 876			-89 986	-4 614	-122 621	-877 097
Amt/dép. autres immobilisations corp.	-1 208 189		1 205	-161 555	-3 017		-1 371 556
Total amt/dép. immobilisations corporelles	-2 345 913	-	1 205	-292 017	-9 624	-126 952	-2 773 301
Total valeur nette	1 464 530	438 911	-19 580	-292 017	8 296	80 534	1 680 674

Les montants dans la colonne « variations de périmètre » correspondent au passage de mise en équivalence à intégration globale pour VOGOSCOPE.

Dont actifs financés par crédit-bail:

en euros	Valeurs Brutes Amortissemer 30/06/2024 cumulés 30/06/2024			Valeurs Nettes 30/06/2024
Autres immobilisations corporelles	1 625 682	-	1 131 017	494 665
Total immobilisations financées en crédit-bail	1 625 682	-	1 131 017	494 665

Note 8. Immobilisations financières

en euros	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Clôture
Titres de participation	-						-
Créances rattachées à des part courant	-						-
Actions propres	-						-
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	127 087	211	-20 015		202	500	107 985
Prêts, cautionnements et autres créances - courants							-
Total immobilisations financières	127 087	211	-20 015	-	202	500	107 985
Dépréciations des titres	-1						-1
Dépréciations des actions propres	-						-
Total dép. immobilisations financières	-1	-	-	-	-	-	-1
Total valeur nette	127 087	211	-20 015		202	500	107 985

Le montant dans la colonne « variations de périmètre » correspond au passage de mise en équivalence à intégration globale pour VOGOSCOPE.

Note 9. Stocks

en euros	Ouverture	Mouvements	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Clôture
Stocks mp, fournitures et aut. appro.	3 609 002	556 308	21 724		4 187 034
Stocks -pdts finis et intermédiaires	1 724 313	132 442			1 856 755
Stocks de marchandises				107 685	107 685
Total Stocks et en-cours	5 333 315	688 750	21 724	107 685	6 151 474

Le montant dans la colonne « variations de périmètre » correspond au passage de mise en équivalence à intégration globale pour VOGOSCOPE.

Note 10. Clients, autres créances et comptes de régularisation

• Décomposition des créances et comptes de régularisation

en euros	Ouverture	Mouvements	Variations des cours de change	Variations de Périmètre	Clôture
Clients et comptes rattachés	1 145 331	782 886	4 805	21 349	1 954 372
Factures à établir	129 727	-61 184			68 543
Dép. clients et comptes rattachés	-28 991	-			-28 991
Total Clients et comptes rattachés	1 246 067	721 702	4 805	21 349	1 993 924
Fournisseurs - avances et acomptes versés	58 645	155 769		7 040	221 454
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	37 426	-37 061		3 000	3 365
Créances sur personnel & org. sociaux	11 781	39 205		7 178	58 164
Créances fiscales - hors IS - courant	396 037	414 767	-1		810 803
Impôts différés - actif	35 806	-5 310	655		31 151
Etat, impôt sur les bénéfices - créances - courant	710 926	210 000			920 926
Comptes courants groupe actif - courant	496 001	-496 001		65	65
Autres créances - courant	45 859	-23 131	843		23 571
Ecart de conversion sur autres dettes et créances - actif	145 487	-49 420			96 067
Charges constatées d'avance	803 736	-101 255	445		702 926
Total Autres créances et comptes de régularisation	2 741 705	107 563	1 942	17 283	2 868 492

Les montants dans la colonne « variations de périmètre » correspondent au passage de mise en équivalence à intégration globale pour VOGOSCOPE.

• Échéancier des créances

Toutes les créances d'exploitations ont une échéance inférieure à un an.

Note 11. Disponibilité

en euros	Ouverture	Mouvements	Variations des cours de change	Variations de périmètre	Clôture
VMP - équivalents de trésorerie	200 000				200 000
Intérêts courus non échus s/ VMP					-
Total valeurs mobilières de placement	200 000	-	-	-	200 000
Disponibilités	1 361 809	167 894	11 323	4 158	1 545 184
Intérêts courus non échus s/ dispo.					-
Total disponibilités	1 361 809	167 894	11 323	4 158	1 545 184
Total VMP et disponibilités	1 561 809	167 894	11 323	4 158	1 745 184

Le montant dans la colonne « variations de périmètre » correspond au passage de mise en équivalence à intégration globale pour VOGOSCOPE.

Note 12. Impôts sur le résultat/impôts différés

Charge d'impôt de l'exercice

en euros	Juin 2024	Juin 2023
Impôts différés	-5 310	8 560
Impôt exigible	210 000	6 113
Total Impôts sur les bénéfices	204 690	14 674

• Ventilation des impôts différés actifs et passifs

en euros	Ouverture	Incidence résultat	Variations de périmètre	Clôture
Impôts différés - actif	35 806	-5 310	655	31 151
Impôts différés - passif	-			-
Solde net d'impôt différé	35 806	-5 310	655	31 151
Ventilation de l'impôt différé par nature				
ID / différences temporaires				-
ID / annulation frais d'établissement				-
ID / retraitement des engagements de retraite				-
ID / autres retraitements (automatique)	9 651	-1 737	179	8 093
ID / elimination des résultats internes	26 155	-3 573	475	23 057
Activation de reports déficitaires				-
Total impôt différé par nature	35 806	-5 310	654	31 151

• Rationalisation de l'impôt

en euros	Juin 2024	Juin 2023
Résultat avant impôts et résultat des MEE	-412 898	-1 421 720
Taux d'impôt normal - consolidante	25,00%	25,00%
Charge / Produit d'impôt théorique	103 225	355 430
Différences permanentes	-25 432	-9 241
Crédit d'impôt recherche et mécénat	210 000	86 613
Déficit non activé	-137 516	-418 128
Effet taux pays	-14 750	-
Effet ID sur frais d'émission	69 163	-
Incidence des écritures de consolidation	0	-
Charge d'impôt réelle théorique	204 690	14 674
Charge d'impôt réelle comptabilisée	204 690	14 675

Note 13. Provisions

en euros	Ouverture	Reprise (prov. utilisée)	Variations des cours de changes	Variations de périmètre	Variation de périmètre	Clôture
Provisions pour garanties - non courant	68 311	-6 454				61 857
Provisions pour pertes de change sur autres créances et autres dettes	134 899	-49 420				85 479
Autres provisions pour risques - non courant	316 000		583	11 696	-297 900	30 379
Total provisions pour risques	519 210	-55 874	583	11 696	-297 900	177 715
Provisions pour pensions et retraites - non courant	312 926	-7 010				305 916
Total provisions pour charges	312 926	-7 010	-	-	-	305 916
Total provisions pour risques et charges	832 136	-62 884	583	11 696	-297 900	483 631

Les 297 900 € correspondent à la provision pour risques et charges sur les titres MEE de VOGOSCOPE au 31/12/2023 annulés sur l'exercice suite au changement de méthode de consolidation (passage MEE à intégration globale) consécutive au rachat de 51 % des actions.

Note 14. Dettes financières

• Décomposition des dettes financières

en euros	Juin 2024	Décembre 2023
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 483 769	6 249 568
I.C.N.E. sur emprunts	14 894	29 079
Comptes courants actionnaire	630 788	-
Dettes financières Crédit-bail	502 590	452 147
Concours bancaires courants	-	-
I.C.N.E. sur trésorerie passive	-	-
Total emprunts et dettes financières	6 632 041	6 730 794

• Échéancier des dettes financières

en euros	Moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Emprunts auprès des établissements de crédit	1 862 859	4 151 698	100 000	6 114 557
I.C.N.E. sur emprunts	14 894			14 894
Dettes financières Crédit-bail	141 687	360 903		502 590
Total emprunts et dettes financières	2 019 440	4 512 601	100 000	6 632 041

Note 15. Dettes non financières

• Décomposition des dettes non financières

en euros	Juin 2024	Décembre 2023
Dettes fournisseurs	1 860 094	2 842 829
Factures non parvenues	426 326	164 926
Total fournisseurs et comptes rattachés	2 286 420	3 007 754
Clients - avances et acomptes reçus	106 413	153 306
Dettes sociales - courant	1 155 854	877 149
Dettes fiscales (hors IS et CVAE) - courant	314 134	219 156
Etat - impôts sur les bénéfices - courant	118 871	117 059
Comptes courants groupe passifs - courant	-	264
Autres dettes - courant	1	30 474
Ecart de conversion sur autres dettes et créances - passif	40 027	43 995
Prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	614 382	337 732
Total autres dettes et comptes de régularisation	2 349 682	1 779 135
Total autres dettes	4 636 102	4 786 890

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance inférieure à un an.

Plan d'actions gratuites

Informations sur les actions attribuées gratuitement							
Date d'assemblée Générale	5 juin 2020 (Plan 2021-1)	5 juin 2020 (Plan 2021-2)	4 juin 2021 (Plan 2021-3)	4 juin 2021 (Plan 2021-4)	17 juin 2022 (Plan 2022-1)	17 juin 2022 (Plan 2022- 2)	12 juin 2023 (Plan 2023- 1)
Date d'attribution des actions par le Conseil d'administration	12 avril 2021	12 avril 2021	27 septembre 2021	10 décembre 2021	30 novembre 2022	30 novembre 2022	7 décembre 2023
Nombre total d'actions attribuées gratuitement	40.000	5.000	6.000	3.800	4.200	32.000	5.700
Dont nombre total d'actions attribuées aux mandataires sociaux de la Société	0	0	0	0	0	15.000 ⁽¹⁾	0
Date d'acquisition définitive des actions	12 avril 2022 12 avril 2023	12 avril 2022	31 décembre 2022	10 décembre 2022	1 ^{er} décembre 2023	1 ^{er} décembre 2023	7 décembre 2024
Date de fin de période de conservation	12 avril 2023 12 avril 2024	12 avril 2023	31 décembre 2023	10 décembre 2023	1 ^{er} décembre 2024	1 ^{er} décembre 2024	7 décembre 2025
Nombre d'actions définitivement attribuées à la date du présent rapport	40.000	5.000	6.000	2.800	3.700	31.000	0
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques à la date du présent rapport	0	0	0	1.000	500	1.000	0
Actions attribuées restantes à la date du présent rapport	0	0	0	0	0	0	5.700

⁽¹⁾ Attribution gratuite d'actions au profit de Monsieur Pascal SAGUIN, Directeur Général Délégué, lequel est tenu, conformément aux dispositions de l'article L. 225-197-1, Il al. 4 du Code de commerce, de conserver au nominatif un minimum d'une action jusqu'à la cessation de ses fonctions.



NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Ventilation du chiffre d'affaires et autres produits d'exploitation

Production immobilisée

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Résultat financier

Résultat exceptionnel

Effectif moyen

Rémunération des organes de direction

Honoraires des commissaires aux comptes

Note 16. Information sectorielle

Le chiffre d'affaires se ventile comme suit :

		Juin 2024			Juin 2023	
	Audio	Vidéo	Total	Audio	Vidéo	Total
Europe, Moyen Orient, Afrique	3 690 416	863 038	4 553 454	3 251 844	651 391	3 903 235
Amérique du Nord	812 024	10 916	822 940	447 315	5 676	452 991
Amérique du Sud	54 805		54 805	20 963		20 963
Asie Pacifique	218 969		218 551	110 736		110 736
Total	4 776 214	873 954	5 649 750	3 830 858	657 067	4 487 925

Note 17. Autres produits d'exploitation

Les autres produits se détaillent comme suit :

en euros	Juin 2024	Juin 2023
Production immobilisée	820 940	583 642
Production stockée	132 442	454 707
Subventions d'exploitation	150 000	1 467
Autres produits	53 377	-12 533
Gains de change sur dettes et créances commerciales - réalisés	4 085	14 711
Transferts de charges d'exploitation	14 461	301 603
Total Autres produits d'exploitation	1 175 305	1 343 597

Note 18. Achats consommés

en euros	Juin 2024	Juin 2023
Achat m.p., fournit. & aut. appro.	-2 637 682	-2 740 364
Var. stocks mp, fournit. & autres appro.	556 308	859 673
Achat d'études	-11 831	-
Achats non stockés de matières et fournitures	-53 138	-
Achats de marchandises	-14 160	-34 547
Total Achats et variation de stocks	-2 160 503	-1 915 238

Note 19. Personnel

• Effectif

	Juin 2024	Juin 2023
Cadres et professions supérieures	50 5	
Techniciens et agents de maîtrise	-	-
Employés / Ouvriers 13		9
Total effectif moyen employé	63	66

• Charges de Personnel

en euros	Juin 2024	Juin 2023
Rémunération du personnel	-2 204 855	-2 387 444
Charges sociales	-730 743	-805 288
Participation des salariés	-2 918	50 408
Total Charges de personnel	-2 938 517	-3 142 324

Note 20. Autres charges d'exploitation

en euros	Juin 2024	Juin 2023
Achat d'études		-78 045
Achats non stockés de matières et fournitures	-	-53 120
Sous-traitance générale	-71 894	-101 786
Redevances de location-financement	-21 214	-22 432
Locations et charges locatives	-214 145	-202 853
Entretiens et réparations	-57 131	-41 505
Primes d'assurance	-44 921	-48 060
Divers		-38 724
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	-427 449	-377 851
Publicités	-95 330	-109 832
Transports	-132 101	-140 265
Déplacements, missions	-185 025	-189 116
Frais postaux	-20 869	-26 417
Services bancaires	-31 808	-75 913
Commissions d'engagement et frais sur émission d'emprunts	-791	-
Autres charges externes	-39 739	-61 781
Pertes de change sur dettes et créances commerciales - réalisées	-18 156	-34 787
Autres charges	-79 034	-53 034
Autres charges d'exploitation	-1 439 605	-1 655 520

Note 21. Impôts et taxes

en euros	Juin 2024	Juin 2023
Impôts et taxes sur rémunérations	-17 848	-20 453
Autres impôts et taxes	-25 028	-25 115
Total Impôts et taxes	-42 876	-45 568

Note 22. Amortissements

en euros	Juin 2024	Juin 2023
Dot./prov. engagements de retraite	-	-21 548
Rep./prov. engagements de retraite	7 010	-
Dot./amt. & dép. immo. incorporelles	-319 487	-296 388
Dot./amt. & dép. immo. corporelles	-292 018	-178 773
Dot./dép. des actifs circulants	-	-5 159
Rep./provisions d'exploitation	6 455	28 542
Total Dotations et reprises amort. & prov. d'exploitation	-598 040	-473 326

Note 23. Résultat financier

en euros	Juin 2024	Juin 2023
Charges d'intérêts sur emprunt	-66 113	-49 238
Pertes de change sur autres dettes et créances - réalisées	-	-7 272
Dot. aux prov. financières	-	-49 076
Total charges financières	-66 113	-105 586
Autres produits financiers	-	10 978
Rep./ provisions financières	-	29 163
Rep./dép. des actifs financiers	49 420	50
Total produits financiers	49 420	40 191
Total Résultat financier	-16 692	-65 394

Note 24. Résultat exceptionnel

en euros	Juin 2024	Juin 2023
Charges excep. s/ exercices antérieurs	-	-8 392
VNC des immo. corp. cédées	-5 519	-
Autres charges exceptionnelles	-56 843	-48
Total charges exceptionnelles	-62 362	-8 440
Produits excep. s/ exercices antérieurs	-	1 637
Autres produits exceptionnels	-	9 398
Transfert de charges exceptionnelles	-	-
Subv. invest. virées au résult. de l'ex.	20 642	41 535
Total produits exceptionnels	20 642	52 570
Total Résultat exceptionnel	-41 720	44 130

Les autres charges exceptionnelles correspondent principalement à une dérive de résultat dans les comptes de VOGO NA.

Note 25. Informations relatives aux parties liées

Le montant des rémunérations brutes allouées aux membres des organes de direction au cours du premier semestre s'élève à 268 K€.

Note 26. Autres informations

a) Engagements hors bilan

VOGO a octroyé au CIC un nantissement de son fonds de commerce pour un montant total de 1 M€ en 2021.

b) Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de la situation clôturée au 30 juin 2024 pour l'ensemble des sociétés du Groupe est de 36 134 euros et se ventile comme suit :

Honoraires CAC - Exercice 06.2024

	Mission légale	Autres missions dont SACC
EY	36 13	4
TOTAL	36 13	4 -

Note 27. Évènements postérieurs à la clôture

Le solde de subvention du projet IA5 a été encaissé au cours du mois d'août pour 1.6m€.

De plus, des prêts bancaires ont été obtenus pour un montant total de 1.2m€ et seront encaissés en septembre 2024.



DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

4 | DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes présentés pour le semestre écoulé dans le rapport financier semestriel sont établis conformément aux normes comptables françaises applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité (figurant en pages 7 à 13) présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice et de leur incidence sur les comptes et qu'il décrit les principaux risques et incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

A Montpellier, le 24 septembre 2024 Monsieur Christophe CARNIEL Président Directeur Général